

PHILOSOPHIE

**SUJETS
&
CORRIGÉS**

.....

SUJET 1(BAC 2014 SS) :

«Il n’y a point de serpent ou de monstre odieux qui par l’art imité ne puisse plaire aux yeux ». Que vous inspire cette affirmation de Nicolas Boileau dans son œuvre. « Art poétique » ?

.....Corrigé.....

La mission principale de l’artiste consiste à produire une œuvre d’art susceptible ou capable de procurer une jouissance esthétique chez l’amateur, en s’inspirant bien entendu de la beauté naturelle. Mais par le fruit des ressources de son imagination créatrice, l’artiste peut créer du beau en s’inspirant de ce qui est laid ou odieux. Ce qui montre que l’art n’est pas seulement qu’imitation mais transfiguration.

Dès lors en quoi un monstre odieux qui par l’art imité peut plaire aux yeux ?

Est-ce que toute œuvre s’inspirant de la frayeur peut plaire à tous les hommes ?

En d’autres termes, comment l’artiste peut-il transformer en objet de plaisir ce qui dans la réalité nous déplaît ? L’art selon André Lalande : « Est toute production de la beauté par les œuvres d’un être conscient ». Il exige une habileté, une finesse mise dans l’exécution d’un ouvrage ou d’une œuvre.

De ce point de vue, l’artiste qui est une conscience créatrice, une créature créatrice qui tente de produire du beau en s’inspirant de la beauté naturelle. Car c’est parce que la nature est divine que l’homme ne peut prétendre à une création plus belle que celle du milieu naturelle qui lui offre sa représentation. Mais l’artiste n’est pas seulement qu’imitateur de la beauté naturelle qui est la représentation d’une belle chose ; il est aussi celui qui est capable de rendre beau ce qui est laid, de rendre agréable et admirable ce qui est monstrueux et odieux.

C’est la belle représentation d’une chose.

A titre d’exemple : nous avons le tableau de peinture représentant le serpent, le lion, le monstre,...qui sont admirés par les amateurs mais qui n’osent pas les toucher vivant ou à l’état naturel. Le chimpanzé laid à l’état naturel peut plaire aux amateurs par la belle représentation que l’artiste en fait.

Cependant, il convient de signaler que l’art est caractérisé par la singularité du goût et l’universalité du beau. Car le beau n’est pas ce plait à tous mais ce qui mérite de plaire à tous les hommes.

Si cela en est ainsi, il peut y avoir des monstres odieux qui par l'art imité ne puisse pas plaire aux yeux. Car l'artiste dans sa création artistique peut nous présenter l'horreur, la tragédie, l'effroyable, le pathétique, l'épouvantable... Ce qui est épouvantable suscite un sentiment de peur, de rêve cauchemardesque chez les amateurs.

A titre d'illustration nous avons : la représentation cinématographique dans laquelle on trouve des vampires, des fantômes, des scènes d'égorgeement, des voix effrayantes...

En somme, nous pouvons retenir que l'artiste fait preuve d'ingéniosité, de finesse et créativité pour tenter de rendre l'odieux beau et capable de susciter un sentiment esthétique l'amateur ; mais pas tous les amateurs, surtout ceux à qui cette représentation peut inspirer la peur.

Peut-on alors dire qu'il existe une œuvre d'art sans amateur qui détestes ou qui en jouit?

.....
SUJET 2 (BAC 1998 SS) : « l'art n'est pas la représentation d'une belle chose mais la belle représentation d'une chose. » Que pensez-vous de cette mystique de l'intuition esthétique ?

.....Corrigé.....

La notion de la valeur esthétique d'une œuvre d'art constitue l'épine dorsale des investigations esthétiques de plusieurs philosophes qui ont émis des idées divergentes : certains soutiennent que cette valeur réside dans l'apparence esthétique de l'objet représenté, et d'autres estiment qu'elle réside dans le sentiment esthétique que nous procure sa représentation.

Dès lors faut-il penser que l'art est la représentation d'une belle chose ou la belle représentation d'une chose ?

L'art selon le dictionnaire philosophique d'André Lalande l'art : « Est toute production de la beauté par les œuvres d'un être conscient ». Ainsi, l'artiste se donne pour objectif la création d'œuvre susceptible de procurer une jouissance esthétique chez l'amateur, ce qui pose un problème de jugement du goût qui varie en fonction de la sensibilité, du frisson, du regard, de la culture, de l'éducation et la philosophie de tout un chacun. C'est pourquoi Platon dira qu'il ne s'agit pas de savoir ce qu'est une belle chose, mais ce qu'est le beau.

De ce point de vue, la représentation d'une belle chose : arc-en-ciel, horizon, paysage, statue. Ces choses représentées belles peuvent ne pas être source de jouissance ou de sentiment esthétique. Et par conséquent, l'artiste qui est son créateur passera dans les annales de l'oubli.

Par contre étant un homme doué d'un talent exceptionnel de créativité, il se doit de créer des œuvres d'art qui, par leur représentation puissent être pour lui une source de succès et d'immortalisation. De ce fait, la belle représentation signifie, œuvre capable de procurer une jouissance esthétique chez l'amateur, transformer le lait en beau. Dès lors, une œuvre est belle lorsqu'elle attire l'adhésion de la majorité du public présent lors de sa représentation ou de son exhibition. C'est dans cette perspectives que Boileau affirmera : « Il n'y a point de serpent ou de monstre odieux qui par l'art imité ne puisse plaire aux yeux ». Ce qui veut dire que l'artiste peut rendre beau ce qui est laid, horrible à l'état naturel. Exemple : le serpent, le chimpanzé.

Il y a à retenir essentiellement que la valeur d'une œuvre d'art réside dans la jouissance esthétique qu'elle procure à l'amateur par sa belle représentation.

Cependant, toute valeur esthétique d'une œuvre d'art ne commence-t-elle pas par son apparence esthétique ?

.....

SUJET 3 (BAC2009 SS) :

« S'il est vrai que la beauté d'un objet n'est pas manifeste pour chaque spectateur, il faut affirmer que rien n'est vraiment beau et que tout peut être beau pour qui sait voir et relier les choses entre elles ». Commentez ce point de vue d'Alain.

.....**Corrigé**.....

La notion de la beauté est à la fois complexe et relative dans la mesure où il n'y a pas un critère précis pour cerner sa nature. C'est pourquoi Alain dira que rien n'est beau dans la mesure où les hommes n'apprécient pas les choses de la même manière et qu'une chose n'est belle que lorsqu'elle provoque un sentiment chez l'homme. En quoi la notion de la beauté est-elle complexe et relative ? Nous tenterons de commenter cette question dans les lignes qui suivent.

La beauté selon Emmanuel Kant : « Est la forme de la finalité d'un objet en tant qu'elle y est perçue sans représentation de fin ». Autrement dit, le beau est de qui éveille en nous une émotion esthétique. Mais cette notion est à la fois complexe et relative dans la mesure où une chose peut plaire à une catégorie de personnes et déplaire à une autre au même moment. C'est ce qui fait dire Alain que : « s'il est vrai que la beauté d'un objet n'est pas manifeste pour chaque spectateur, il faut affirmer que rien n'est vraiment beau et que tout peut être beau pour qui sait voir et relier les choses entre elles ». C'est ainsi dire que la beauté d'un objet n'est pas un attribut particulier à mille et un objets. Car le goût, le choix, les couleurs ne se discutent pas. Une chose qui est belle pour Paul peut-être au même moment laid pour Pierre selon leur sentiment distinct. C'est pourquoi Platon pose cette célèbre question : « Est-ce que nous aimons une chose parce qu'elle est belle, ou bien elle est belle parce que nous l'aimons ? ». Alors il n'y a pas de beauté si non que des beautés dans la mesure où l'art est caractérisé par la singularité du goût et l'universalité du beau.

D'où la relativité de la notion de beauté. la seule condition permettant aux spectateurs de saisir le beau est de savoir relier les choses, mais on aime quelque chose en une chose.

En somme, la notion de beauté dépend de nos sens, de nos désirs, de nos affections, en même temps de notre philosophie, de notre culture et de notre éducation.

La beauté n'est-elle pas une finalité sans fin ? Il est permis d'en faire une réflexion personnelle.

.....

SUJET 4 (BAC 2007 SS) :

« L’homme montre mieux son habilité dans les productions surgissant de l’esprit qu’en imitant la nature »

Discutez cette affirmation de Hegel

.....**Corrigé**.....

La problématique de la source d’inspiration de l’artiste divise les esthéticiens. Pour les uns, l’artiste doit imiter la nature et pour les autres, toute imitation de la nature par l’artiste n’est pas une création. C’est pourquoi Hegel dira que l’artiste fait preuve de savoir-faire dans la création des œuvres provenant de sa conscience créatrice qu’en s’inspirant de la beauté naturelle. Dès lors, l’art est-il imitation de la beauté naturelle ou création d’œuvre imaginaire ?

L’art désigne l’ensemble des créations matérielles et immatérielles, produites par les artistes par le biais des ressources de leurs imaginations créatrices, et destinées à procurer une jouissance esthétique chez l’amateur. De ce point de vu, l’art demeure incontestablement une création, c’est-à-dire l’artiste met au service du spectateur ce qu’il n’a pas l’habitude de voir. D’où par conséquent l’artiste est une conscience créatrice, une créature créatrice, un génie inspiré, un créateur des formes originales qui exerce son talent artistique ou son ‘ ‘moi’’ sur une manière en vue de la transformer à sa guise pour en faire une œuvre d’art sans référence à la beauté naturelle.

C’est dans cette logique que Hegel affirmera : « L’homme montre mieux son habileté dans les productions surgissant de l’esprit qu’en imitant la nature ». Cette affirmation s’inscrit dans le cadre du surréalisme qui prône la non imitation de la nature par l’art. Car toute imitation de la nature par l’artiste n’est pas une création mais une reproduction. Ainsi, l’artiste doit rendre visible, transfigurer et non transposer. C’est pourquoi ce même Hegel affirmera : « Le beau artistique est supérieur au beau naturel parce qu’il est le produit de l’esprit ».

Cependant, la conception réaliste quant à elle soutient que l’art doit imiter la nature. L’homme ne peut pas faire mieux que la beauté naturelle qui est sa source d’inspiration. Il doit donc refaire une seconde fois la nature avec les moyens dont il dispose et telle que la nature existe.

Il ressort de ces deux courants artistiques, un constat signalé par Francis Bacon : « L’art c’est l’homme ajouté à la nature ». L’artiste n’imite pas la beauté naturelle mais il l’a récréé.

En somme, nous pouvons affirmer qu’il soit imitation de la nature par l’artiste ou création d’œuvre imaginaire, toujours est-il que l’art consiste à créer du beau destiné à procurer une jouissance esthétique chez l’homme. Peut-il y avoir œuvre d’art sans référence à la nature ? Il est permis d’en douter.

.....

SUJET 5 (BAC 2013 SS) :

« Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit, et l'obéissance en devoir ».

.....**Corrigé**.....

Le rapport entre la force et le droit dans un Etat constitue l'épine dorsale des préoccupations des juristes et politiciens. Pour les uns, la force doit primer sur le droit, et pour les autres, il faut faire prévaloir l'autorité de la loi. C'est dans ce cadre précis que Jean Jacques Rousseau estime que l'usage excessif de la force aboutit à une dictature. En quoi la force peut-elle être au service du droit ? Telle est la charpente de notre commentaire dans les lignes qui suivent.

Le droit est l'ensemble des conditions sous lesquelles la volonté individuelle de l'un peut s'associer et s'unir à la volonté individuelle de l'autre conformément à la loi universelle de liberté. C'est un ensemble de prescriptions juridiques dont l'inobservation est passible de sanction. Le droit s'inscrit dans le cadre de la promotion de la justice afin d'établir une balance égalitaire entre tous les citoyens.

-Egalité entre le plus fort et le plus faible ;

-Entre le riche et le pauvre ;

-Entre les gouvernants et les gouvernés ;

-Contre les malfaiteurs, les hors la loi qui commettent des crimes, des infractions, des délits et des contraventions.

Pour que l'autorité judiciaire compétente puisse faire régner la loi, il lui faut une force répressive chargée d'établir la justice sociale. C'est pourquoi Blaise Pascal dira : « la justice sans la force est impuissante et la force sans la justice est tyrannique ». Autrement dit, il est nécessaire que ce qui est juste soit fort et ce qui est fort soit juste.

Cependant, le spectacle actuel du monde nous offre un scénario politique dans lequel les hommes d'Etat marqués par la boulimie du pouvoir font un usage excessif et disproportionné de la force pour réprimer velléité de contestation populaire. C'est dans cette logique que Rousseau affirme : « le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit, et l'obéissance en devoir ». Le plus fort dont parle Rousseau n'est pas celui qui écrase le faible dans l'arbitraire en se basant sur la loi de la jungle où la raison du plus fort était toujours la meilleure, mais celui qui agit conformément à la loi. C'est le cas des présidents des nations démocratiques, des hommes forts qui puisent leur force dans les institutions fortes. C'est

d'ailleurs l'occasion de rappeler la célèbre citation de Barack Obama à Accra au Ghana : « L'Afrique n'a pas besoin d'hommes forts mais des institutions fortes ».

Tout président qui fera un usage excessif de la force sera victime d'une désobéissance civile de la part de son peuple. C'est ce qui fait dire à Karl Marx : « Lorsque l'esprit s'empare de la masse elle devient une force matérielle ».

A titre d'exemple, nous avons le printemps arabe qui a balayé les présidents tunisiens : Zinedine Moubarak ; Lybie : Kadhafi.

C'est dans cette perspective que Montaigne dira : « La force, la violence peuvent quelque chose mais pas toujours tout ». Les exemples iraniens, afghans et la lutte contre le terrorisme en font foi.

Au regard de tout ce qui précède, force est de reconnaître que tout régime politique ou tout gouvernement fondé sur la crainte, la peur, l'arbitraire et la tyrannie n'a aucune légitimité et aucune légalité et s'effritera dès lors que le peuple prend conscience.

Le droit lui-même n'est-il pas un système violent contre la violence, hors de la violence ?

.....

SUJET 6 (BAC 2012 SS) :

« la justice sans la force est impuissante, la force sans la justice est tyrannique ».
Expliquer cette affirmation de Blaise Pascal.

.....**Corrigé**.....

Le rapport entre la justice et la force dans un Etat de droit constitue le cheval de bataille des philosophes et juristes qui militent en faveur de la cohésion sociale et la garantie de la stabilité de l'ordre constitutionnel. C'est dans cet ordre d'idées que Blaise Pascal estime que tout usage de la force en dehors du cadre juridique relève la dictature. Dès lors, la force peut-elle se mettre au service du droit ? En quoi l'usage excessif de la force est-il source de dictature ?

Le droit ne demande que de respecter les règles égales pour tous. C'est un ensemble de règles extérieures à la conscience que l'individu est contraint de respecter sous peine de sanction. La justice qui en découle consiste à attribuer à chacun ce qui lui revient de droit. Cela suppose deux conditions :

Premièrement, établir une règle permettant de mesurer ou d'évaluer ce qui revient à chacun ; et deuxièmement, appliquer cette règle équitablement.

Cependant, l'application des décisions judiciaires et étatiques nécessite l'usage de la force par le biais des appareils répressifs de l'Etat : la police ; la gendarmerie ; l'armée ; la douane...

Ainsi, les démocraties libérales conscientes du fait que tout détenteur d'un pouvoir est exposé à la tentation d'en abuser, ont cherché à se protéger contre l'arbitraire par la séparation des pouvoirs.

Ne pouvant faire qu'il soit nécessaire d'obéir à la force, on a fait qu'il soit nécessaire d'obéir à la loi c'est-à-dire, le pouvoir, la constitution. Par contre, l'usage excessif de la force dans l'application des décisions judiciaires est une dérive totalitaire.

Ainsi, le droit ne serait rien d'autre que le déguisement de la force. Pour Karl Marx : « Le droit n'est rien d'autre que la justification des intérêts économiques de la classe dominante ». C'est dans ce contexte que Jean Jacques Rousseau affirme : « Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit, et l'obéissance en devoir ». C'est-à-dire le plus fort est celui qui est investi de la confiance populaire et non celui qui fait usage des armes, des moyens d'oppression pour légitimer son pouvoir. Rien n'autorise aussi à priver de ses droits fondamentaux tels ou telle catégorie d'êtres humains par rapport à la spécificité de la race, d'ethnie, de sexe, de religion et de classe sociale.

En somme, il existe un rapport de complémentarité entre la force et la justice en ce sens qu'il est nécessaire que ce qui est juste soit fort et ce qui est fort soit juste. Peut-on alors dire que le droit est un système violent contre la violence hors de la violence ?

.....

SUJET 7 :

parlant de l'Etat Paul Valéry écrit : « Quand l'Etat est faible, on se mange. Quand il est fort, il nous écrase. Dans l'Etat actuel des choses. Il faut combattre avec intelligence pour éviter la guerre ». Cette affirmation justifie-t-elle les spectacles actuels du monde ?

.....**Corrigé**.....

Toute société humaine comme toute communauté vivante pour vivre en harmonie, en paix et en sécurité a besoin d'un chef, d'un guide et d'une autorité politique. D'où la notion de l'Etat qui est l'expression d'une société organisée dans laquelle s'exerce un pouvoir institutionnalisé ou de coercition détenant le monopole de la contrainte organisée. Dès lors, l'Etat apparait aux yeux de certains comme une institution indispensable, et pour d'autres un véritable moyen de confiscation des libertés des hommes. En quoi la faiblesse de l'Etat est-elle synonyme de désordre ? L'Etat n'est-il pas aux antipodes des libertés individuelles et collectives des citoyens ?

L'Etat est une personne morale dotée d'un pouvoir de décision, d'exécution et de préservation des intérêts d'une nation. Il est né dans un contexte de relativisme politique et juridique dans la gestion courante des affaires de la cité.

De ce point de vue, l'Etat a pour vocation première de maintenir la cohésion sociale ou promouvoir un système de valeur et de croyance, garantir la stabilité de l'ordre constitutionnel, maintenir la paix, la sécurité et la quiétude sociale et l'égalité de tous les citoyens devant la loi. Autrement dit, l'Etat est né pour mettre fin à l'état de nature dans lequel les hommes s'entretenaient, caractérisé par la loi de la jungle (la raison du plus fort est toujours la meilleure), et idéologiquement l'Etat doit être capable d'atteindre ses objectifs. Car sa faiblesse permettra aux hommes de se livrer à eux-mêmes. Et cela nous amène indiscutablement au problème suivant : l'anarchie ou le désordre, la violence physique et l'insécurité, la dépravation des mœurs qui entrainera la délinquance juvénile et même sénile (prostitution, proxénétisme, la criminalité, l'escroquerie...) le non-respect de la constitution qui aboutit à un abus du pouvoir et à une désobéissance civile. La fragilité de l'unité nationale qui peut être source de velléité indépendantiste de la part de certaines communautés.

Cependant, la gestion politique d'un Etat exige de la souplesse de la part des autorités au risque de déboucher sur dérive totalitaire dictatoriale, des politiques tyranniques. Telle est le cas du nazisme d'Adolph Hitler et les arrestations arbitraires, la répression policière.

C'est pourquoi Hegel affirmera : « L'Etat doit être fort à l'intérieur pour imposer la discipline et la rigueur et fort à l'extérieur pour étendre son empire ou son hégémonie ».

En somme, nous pouvons affirmer que l'absence de l'autorité de l'Etat est synonyme de désordre et de règlement de compte entre les hommes. Pourtant sa forte puissance conduit à une dérive totalitaire. L'Etat n'est-il pas un véritable obstacle pour la garantie des libertés et des droits fondamentaux des peuples ?

.....

SUJET 8 (BAC 1995 SS) :

« Jeter une peine irrévocable sur une conscience qui peut se corriger et se repentir, sur un être auquel il reste une étincelle si faible soit elle de vie morale, c'est identiquement la même chose qu'enterrer un homme vivant ». Expliquez cette affirmation de Victor Hugo

.....**Corrigé**.....

La problématique de la peine de mort, dans un Etat de droit constitue l'épine dorsale des préoccupations majeures des moralistes qui militent en faveur du respect de la personne humaine qui doit être considérée comme une valeur digne d'être protégée. C'est pourquoi elle représente aux yeux de Victor Hugo comme une extermination cruelle synonyme d'enterrement d'un homme vivant chose qui est contraire aux valeurs morales. Peut-on alors affirmer que la condamnation à mort est un acte immoral ? Son application a-t-elle permis d'éradiquer le mal social ? Ne serait-il pas nécessaire de s'intéresser aux causes et non aux effets, aux actes négatifs posés par un criminel ou un assassin ?

Un Etat de droit est un Etat dans lequel la personne humaine est considérée comme une valeur sacrée, digne d'être respectée et protégée par les institutions politiques mises en place dans une communauté Etatique. Car le droit à la vie est le premier droit inaliénable de l'homme.

De ce point de vue, la morale qui est un ensemble de coutumes et de mœurs, de traditions et de normes doit s'inscrire dans le même cadre en élevant l'individu au sommet de sa gloire humaine. Ainsi, comme la moralité s'impose à l'homme sous forme de sentiment, de pitié, de tolérance, force est de constater que l'individu, en dépit de l'axe du mal qu'il trace peut revenir un jour à des meilleurs sentiments si la société lui impose des valeurs morales dans la mesure où l'homme est perfectible à l'infini. C'est pourquoi Blaise Pascal affirmera : « La vraie morale se moque de la morale ». Ce qui revient à dire que la morale impose la loi dans la société dont la violation est passible de sanction sans tenir compte des désirs, des sentiments, de l'esprit de tolérance. Or, un voleur ne doit pas être tué par ce qu'il a volé, on doit chercher à savoir pourquoi il a volé. A résoudre cette cause, on pourra éradiquer les effets. Le tuer ce serait enterrer un homme vivant. Car ce voleur peut changer de comportement sous la pression des valeurs morales d'éducation, d'insertion ou d'intégration sociale.

Par contre, le droit et la politique ne tiennent pas compte de ces réalités morales et sociales. Les décisions judiciaires même si elles ont contribué à diminuer les criminels à travers la peine de mort, le crime existe toujours et la solution serait de lutter contre les causes des crimes, des viols et non de s'attaquer à leurs effets.

En somme, toute condamnation à mort, qu'elle soit judiciaire ou extrajudiciaire est un acte contraire à la valeur morale de tolérance et de pardon et doit être remplacée par la prison à vie ou l'insertion professionnelle des malfrats. La morale de sentiment n'a-t-elle pas aussi des limites à partir du moment où trop de tolérance conduit au désordre ?